

[Text]

Mr. Robinson: I think some municipalities go even further, in that they allow deferral of taxes until such time as the individual dies and the home is sold. Then there is a refund. I think somebody mentioned that in a speech earlier today. It is something that is being looked at. I cannot really say at this time to what extent it would fall within the jurisdiction of our department, but it is certainly something we could look at.

Senator Thompson: There have been suggestions that there be a consumer price index that relates only to senior citizens. For example, our senior citizens do not use transportation to the same extent as the general population, whereas they do probably spend more on drugs and medication. Have you thought of devising a special consumer price index to reflect the actual costs which our senior citizens incur?

Mr. Robinson: I do not know that we have. It, again, is something that could be looked at. It may be one of those situations where what you lose on the bananas you gain on the oranges.

Perhaps Mr. Allen can amplify on that. My understanding is that Statistics Canada has done some work along those lines, but nothing has as yet been finalized.

Mr. Allen: Statistics Canada has looked at several replacements for the consumer price index. They have looked at a price index for the elderly, for example, and a special price index for low income families. When you compare the three, the consumer price index comes off fairly well. There is not that much difference. When you begin to look at the basket of goods that is in the consumer price index, you find that it does generally reflect the cost of living. The cost of housing remains relatively constant, as does the cost of food. Both of these are big items within the CPI, as they are in a low income index or an elderly index. It has been found that there is simply not a great difference between the three. The consumer price index is fairly reflective of costs generally.

Senator Thompson: I now have a bill before the Senate respecting a convention between Canada and Great Britain for the avoidance of double taxation, and I understand we have such a convention with Italy. That bill would exempt pensions up to \$10,000. Does that mean that a person residing in Canada in receipt of an Italian pension in the amount of \$10,000 would also get the supplementary benefit on the basis that no taxes were payable on that pension of \$10,000?

Mr. Robinson: I will ask Mr. Allen to shed some light on that.

Mr. Allen: At the moment the Department of Finance is in the process of concluding a number of tax treaties with a number of different countries. One of the things that happens

[Traduction]

fonction de la grandeur de l'habitation. Avez-vous pensé à une mesure de ce genre?

M. Robinson: Je crois que certaines municipalités vont encore plus loin et retardent le paiement des impôts jusqu'à ce que la maison soit vendue, au décès du particulier. Puis il y a un remboursement. Je pense que quelqu'un en a parlé précédemment aujourd'hui. C'est une mesure qui est actuellement à l'étude. Je ne peux pas vraiment dire, pour le moment, dans quelle mesure elle relèverait de la compétence de notre ministère, mais c'est certainement une mesure que nous pourrions considérer.

Le sénateur Thompson: On a proposé d'établir un indice des prix à la consommation qui ne s'appliquerait qu'aux personnes âgées. Par exemple, les personnes âgées n'utilisent pas les transports publics autant que les autres particuliers mais par contre ils achètent probablement beaucoup plus de médicaments. Avez-vous envisagé d'établir un indice spécial des prix à la consommation qui indiquerait les coûts effectifs que les personnes âgées assument?

M. Robinson: Pas à ma connaissance. C'est encore une mesure que nous pourrions considérer. C'est peut-être encore une de ces situations où ce que vous perdez d'un côté vous le récupérez de l'autre.

Peut-être que monsieur Allen pourrait dire un mot à ce sujet. On m'a laissé entendre que Statistique Canada a effectué certains travaux dans ce sens, mais rien n'a encore été établi définitivement.

M. Allen: Statistique Canada a cherché divers moyens de remplacer des prix à la consommation. Il a songé à créer un indice des prix pour les personnes âgées, par exemple, et un indice spécial pour les familles à faible revenu. L'indice des prix à la consommation soutient bien la comparaison avec les deux autres. Il n'en diffère pas tellement. A bien regarder le panier de denrées qui est inclus dans le calcul de l'indice des prix à la consommation, l'on voit que, de façon générale, il représente le coût de la vie. Le coût du logement reste relativement le même comme d'ailleurs celui des aliments. Ce sont deux éléments importants de l'I.P.C., tout comme de celui établi pour les personnes à faible revenu ou pour les personnes âgées. On n'a pas constaté de différence notable entre les trois. L'indice des prix à la consommation reflète assez bien les prix en général.

Le sénateur Thompson: J'ai présenté au Sénat un bill concernant l'accord entre le Canada et la Grande-Bretagne pour éviter les doubles impositions, et je crois qu'un tel accord existe avec l'Italie. En vertu de ce bill, les pensions, jusqu'à concurrence de \$10,000, seraient non imposables. Est-ce que cela signifie qu'une personne qui demeure au Canada et qui reçoit du gouvernement Italien une pension de \$10,000, retirerait aussi un avantage supplémentaire du fait que cette pension de \$10,000 ne serait pas imposable?

M. Robinson: Je vais demander à M. Allen de nous éclairer à ce sujet.

M. Allen: A l'heure actuelle, le ministère des Finances négocie avec divers pays des accords en matière d'impôt sur le revenu. Dans le cadre de ces accords, certains revenus sont